

SUTERA Sandrine
CEC SAINT MARTIN
1149 rue neuve prolongée
59450. SIN LE NOBLE

☎ 06.79.24.76.82

✉ sandrine.sutera@yahoo.fr

Sin le Noble, le 25 août 2019

Chères présidentes, chers présidents,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au premier sélectif IGP de la saison 2019-2020 qui se déroulera dans le Nord, à Sin Le Noble, le 12 et 13 octobre prochains.

Les juges seront Gilbert Guevel, Xavier Bruna et Jean-Bernard Flament. Les hommes assistants pressentis sont Benjamin Bluin, Jérôme Saccasyn (et Jonathan Chirez en remplaçant).

Afin d'organiser au mieux cet événement, je vous demanderais de bien vouloir réserver vos repas et de joindre le règlement à votre engagement.

Les repas du midi se prendront sur le site même du concours, sous forme de box (pâtes diverses et variées, chili, poissons-riz, ... préparés par un traiteur renommé). Ils seront accompagnés d'une boisson, d'un dessert et d'un café pour un prix de 12 €.

Les repas du vendredi et samedi soir se prendront dans une salle à 300m du stade.

Vendredi soir : Lasagnes, tarte au flan, ¼ de vin

Samedi soir : Cuisse de poulet à la bière brune, champignons et lardons, gratin dauphinois, petits pois à la française, tarte au sucre et ¼ de vin

Le tarif pour ces repas est de 15 €

Je vous joins une feuille d'inscription aux repas à envoyer avant le 1^{er} octobre.

Pour l'hébergement, un hôtel Kyriad (à Dechy) se situe à 5 minutes du terrain. Le prix des chambres « spécial sélectif » est fixé à 49 € N'oubliez pas de préciser le code promo **CEC19** et de réserver avant le 15 septembre pour en bénéficier.

En ce qui concerne le déroulement du week-end, j'enverrai une note dans les jours prochains (horaire tirage au sort, RDV au stade, nature des terrains de piste..) à tous les concurrents inscrits.

Je suis à votre entière disposition si vous avez besoin de plus amples renseignements.

Cynophilement votre....

Sandrine SUTERA, présidente du CEC ST Martin

Réservation des repas
1^{er} sélectif à SIN LE NOBLE
Du vendredi 11 au dimanche 13 octobre 2019

Nom :

Club :

Vendredi soir (lasagnes , tarte au flan, 1/4 de vin) : X 15€ =

Samedi midi (1 box traiteur+1 boisson+1 dessert+ 1 café) : X 12€ =

Samedi soir (poulet à la bière, gratin dauphinois, tarte au sucre ¼ vin): X 15€ =

Dimanche midi (1 box traiteur+1 boisson+1 dessert+ 1 café) : X 12€ =

TOTAL.

Chèque à joindre impérativement à la réservation, libellé à l'ordre du CEC St Martin.

MERCI DE RÉSERVER VOS REPAS AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE

Les tickets repas vous seront distribués à votre arrivée.



COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
DES CHIENS
DE BERGERS
ET DE GARDE

1^{er} SELECTIF IGP saison 2019 - 2020

A retourner avant le : 1^{er} octobre

Groupe Travail IGP - FH

Montant de l'engagement : 25€ (à l'ordre du CEC St Martin)

Sélectif organisé par : CEC St Martin (59) les 12 et 13 oct. 2019

**Courrier à adresser à : SUTERA Sandrine 1149 rue neuve prolongée
59450 SIN LE NOBLE (06.79.24.76.82)**

Coller l'étiquette d'identification du chien

**JOIGNEZ DEUX ETIQUETTES
SUR LEURS SUPPORTS**

Téléphone du propriétaire :

N° C.T. (si pas inscrit sur la licence)

Régionale :

Nom du conducteur (si différent du propriétaire) :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Dates et conditions de l'obtention des concours IGP 3 (Obligatoire pour participer à un 1^{er} sélectif IGP)

IGP 3	Lieu	Date	Juge	Résultats			
				A	B	C	Tot
1^o concours							

Rappel : Pour accéder à un sélectif dans la première année de compétition du chien, 1 concours niveau 3 IGP fait en France est obligatoire avec mention.

Le concurrent soussigné, dégage spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à son chien ou occasionnés par lui.

Il s'engage à respecter les règlements en vigueur de la Société Centrale Canine.

Il est demandé pour tous les chiens venant d'un département infecté par la rage et ceux de 2^o catégorie un certificat de vaccination antirabique précisant que celle-ci a été effectuée plus de 15 jours et moins d'un an depuis la deuxième injection s'il s'agissait d'une primo-vaccination ou depuis l'injection de rappel.

Le Président du club
Cachet, date et signature

Le Concurrent
Date et signature

Toute demande d'engagement non accompagnées de son règlement et de la photocopie du certificat antirabique (pour les races concernées) ne sera pas prise en considération.

La confirmation d'engagement sera envoyée par mail ou à défaut par courrier.

Le Président de :